

REACTIF CHLORE

Version précédente : 24/02/2016

Date de révision : 05/07/2016

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : REACTIF CHLORE
Autres noms : Ortho-Tolidine liquide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Réactif liquide pour l'analyse du taux de chlore en traitement des eaux de piscines.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Téléphone / Fax : +33 (0)4.90.47.47.90 / +33 (0)4.90.47.95.07
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

Pour la Suisse se référer à la section 16.2

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE :	+33 (0)1.45.42.59.59	ORFILA (INRS)
	+33 (0)4.91.75.25.25	Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
ALLEMAGNE :	030.19240 / 030.30686790	Giftnotruf BERLIN
SUISSE :	145 (STIZ Zürich)	

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Corrosion cutanée / irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Lésion / Irritation oculaire	Catégorie 2	H319

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement :

Attention

Mention de danger :

H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

REACTIF CHLORE

Version précédente : 24/02/2016

Date de révision : 05/07/2016

Conseils de prudence :

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés pour ce produit, à notre connaissance.

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identifiants	Classification		%
		67/548/CEE	(CE) n°1272/2008 (CLP)	
Acide chlorhydrique	N°CAS : 7647-01-0 N° CE : 231-595-7	C, Xi R34, R37	STOT SE 3 H335 C > 25% : Skin Corr. 1B H314 10% ≤ C < 25% : Eye Irrit. 2 H319 Skin Irrit. 2; H315	2 – 3,5 %
4,4'-bi-o-toluidine	N°CAS : 119-93-7 N° CE : 204-358-0	T, Xn, N R45, R22, R51/53	Carc. Cat. 1B H350 Ac. Tox. 4 H302 Aq. Chronic 2 H411	< 0,1 % Pas de cancérogénicité à cette concentration

Pour le texte complet des Phrases-R et H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- En cas d'inhalation :** Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau :** Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.
Si la peau est irritée, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux :** Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas d'ingestion :** Rincer la bouche et faire boire de l'eau (seulement si la victime est consciente). Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets corrosifs

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données

REACTIF CHLORE

Version précédente : 24/02/2016

Date de révision : 05/07/2016

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Tous les agents d'extinction sont utilisables appropriés :

Moyens d'extinction Aucun à notre connaissance inappropriés :

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Aucun, le produit est ni inflammable, ni explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle.
- Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Procédure standard pour feux d'origine chimique. Refroidir les récipients par pulvérisation d'eau.

SECTION 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas inhaler les vapeurs ou la fumée.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Eviter de décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Laver l'emplacement souillé à grande eau.

6.4. Références à d'autres sections

Voir section 8 pour l'équipement de protection individuelle

Voir section 13 pour l'élimination du produit

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conserver le récipient bien fermé, à l'abri de la lumière et de la chaleur.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations.

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver hermétiquement fermé dans l'emballage d'origine, dans un endroit frais et ventilé.

Emballage : Matière appropriée : plastique (PE, PP).
Matière non-appropriée : métaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le contrôle des eaux des piscines.

REACTIF CHLORE

Version précédente : 24/02/2016

Date de révision : 05/07/2016

SECTION 8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètre de contrôle

Valeurs limites d'exposition

	Acide chlorhydrique
France :	5 ppm, 7,6 mg/m ³ (limites restrictives)
Suisse :	4 ppm, 6 mg/m ³
Autre(s) :	TWA = 5 ppm, 8 mg/m ³

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Acide chlorhydrique	
Utilisateurs	Inhalation
Travailleurs	15 mg/m ³ (LE, ST) 8 mg/m ³ (LE, LT)

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques,
LT : Long terme, ST : Court terme

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique

- Éviter les projections
- Voir mesures de protection Section 7

Équipement de protection individuelle

- Protection des mains :** Porter des gants appropriés pour les produits chimiques : en PVC ou autre matière plastique.
- Protection des yeux :** Lunette de sécurité à protection intégrale
- Protection du corps :** Porter un vêtement de protection approprié
- Mesures d'hygiène :** S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Se laver les mains après manipulations.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	Liquide	Propriétés comburantes :	non comburant
Couleur :	Incolore	Pression de vapeur :	Pas de données
Odeur :	Sans odeur	Densité apparente :	1,02
pH à 25°C :	1	Masse volumique :	Pas de données
Point congélation :	0 °c	Solubilité(s) :	Soluble dans l' eau en toutes proportions
Point d'ébullition :	100 °c	Coeff partage	Pas de données
Point d'éclair :	Pas de données	n-octanol/eau :	Pas de données
Taux d'évaporation :	Pas de données	T°auto-inflammation :	Pas de données
Inflammabilité :	Non inflammable	T° de décomposition :	Pas de données
Propriétés explosives :	non explosif	Viscosité :	Pas de données

9.2. Autres informations

Pas d'autres données.

REACTIF CHLORE

Version précédente : 24/02/2016

Date de révision : 05/07/2016

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Pas d'information disponible

10.2. Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

- Aucune en utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

- Milieux oxydants ou très basiques.

10.5. Matières incompatibles

- Métaux : formation d'hydrogène

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Pas de produits de décomposition dangereux, connus à ce jour.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange

11.1. Toxicité aiguë

	Acide chlorhydrique
<i>Inhalation</i>	CL50 = 45,6 mg/l
<i>Orale</i>	DL50 = 700 mg/kg
<i>Dermale</i>	-

==> Le mélange n'est pas classé avec une toxicité aiguë.

11.2. Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Le mélange provoque des brûlures de la peau

11.3. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Le mélange provoque des lésions oculaires graves

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

11.5. Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

11.6. Cancérogénicité

Non classé

11.7. Toxicité pour la reproduction

Non classé

11.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition unique

Non classé

REACTIF CHLORE

Version précédente : 24/02/2016

Date de révision : 05/07/2016

11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition répétée

Non classé

11.10. Autres informations

Pas de données

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité

==> Le mélange n'est pas classé toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.6. Autres effets néfastes

Données non disponibles

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitements des déchets

- Éliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

non soumis à la réglementation sur les transports de produits dangereux

14.1. Numéro ONU : -

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies : -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : -

14.4. Groupe d'emballage : -

14.5. Dangers pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil d'IBC : -

REACTIF CHLORE

Version précédente : 24/02/2016

Date de révision : 05/07/2016

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement

Directive 2008/98/CE relative aux déchets :

Non Applicable

Directive 2012/18/UE relative aux accidents majeurs :

Non Applicable

Règlement (UE) n°649/2012 – Exportations et importations de produits chimiques dangereux :

Non Applicable

15.2 – Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H350	Peut provoquer le cancer
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R45	Peut provoquer le cancer.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société : **MAREVA AG**
Adresse : St. Alban-Vorstadt 102-PF342
CH-4013 BASEL
Téléphone / Fax : 0041.(0)613226922 / 0041.(0)613226923
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Version : 2.1

Cette version remplace toute version publiée à une date antérieure.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.